



Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

ULC :

Date : Contrôleur responsable :

Opérateur : NUE :

Adresse :

DIR - 3549 - SCOPE DE BASE TRA PRI [3549] v.2

C: conforme NC: pas-conforme NA: non-applicable	H: chapitre B: annexe A: article	§: paragraphe L: partie P: point			
		C	NC	Pondération	NA

1. Suivi des NC

1. Les non-conformités avec pondération supérieur ou égale à 3 constatées lors de l'inspection précédente ont été corrigées ou un plan d'action a été mis en place.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	0	<input type="radio"/>
2. Le rapport d'audit, y compris le plan d'action, est disponible <i>Arrêté royal: 14/11/2003 A3 §10 (1*)</i> Les documents doivent être conservés et être disponibles jusqu'à un an après la date de validité de l'audit	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	10	<input type="radio"/>
3. Les non-conformités reprises sur le plan d'action, du dernier audit SAC, ont toutes été résolues et ne sont pas à nouveau constatées <i>Arrêté royal: 14/11/2003 A3 §1 (1*)</i> <i>Arrêté royal: 14/11/2003 A3 §4 (1*)</i> Conforme si le délai prévu (plan d'action) pour les éventuelles NC's B n'est pas encore dépassé L'évaluation effective des actions menées aura lieu lors du prochain audit	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	0	<input type="radio"/>
4. Les non-conformités de type A reprises sur le plan d'action, du dernier audit SAC, ne sont pas à nouveau constatées <i>Arrêté royal: 14/11/2003 A3 §1 (1*)</i> <i>Arrêté royal: 14/11/2003 A3 §4 (1*)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	10*	<input type="radio"/>
5. Les non-conformités de type B reprises sur le plan d'action, du dernier audit SAC, ont toutes été résolues et ne sont pas à nouveau constatées <i>Arrêté royal: 14/11/2003 A3 §1 (1*)</i> <i>Arrêté royal: 14/11/2003 A3 §4 (1*)</i> Conforme si le délai prévu (plan d'action) pour les éventuelles NC's B n'est pas encore dépassé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	10	<input type="radio"/>

Total:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
% des non-conformités :		<input type="text"/>	%	

Non conformité majeure :	<input type="text"/>	Non conformité mineure :	<input type="text"/>	dont	<input type="text"/>	avec *
---------------------------------	----------------------	---------------------------------	----------------------	-------------	----------------------	---------------

Législation:
1*. Arrêté royal du 14/11/2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire

Commentaire contrôleur

Empty box for controller's comment.

Commentaire opérateur

Favorable

Favorable avec remarques

Non Favorable

Fait à _____ le _____

Signature et cachet du contrôleur

Nom opérateur ou
personne présente : _____

Fonction : _____

Signature pour prise
de connaissance : _____
